



ARCHIVES

## COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

**Communiqué**

*non officiel  
pour publication immédiate*

N<sup>o</sup> 86/7

Le 13 juin 1986

Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua  
et contre celui-ci (Nicaragua c. Etats-Unis d'Amérique)

Lecture de l'arrêt sur le fond le vendredi 27 juin à 9 h 30

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Dans l'affaire des Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci (Nicaragua c. Etats-Unis d'Amérique), la Cour rendra son arrêt sur le fond le vendredi 27 juin 1986 à 9 h 30 en audience publique.

### NOTE POUR LA PRESSE

1. L'audience publique se tiendra dans la grande salle de Justice du palais de la Paix. MM. les représentants de la presse pourront y assister sur présentation de leur carte de presse ou d'une carte d'admission délivrée par le Greffe sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.
2. Des photographies pourront être prises avant l'ouverture de l'audience, pendant quelques minutes au début de celle-ci et quelques minutes vers la fin. Pour les prises de vues destinées au cinématographe ou à la télévision, une autorisation spéciale sera nécessaire.
3. Dans la salle de presse (salle 5), située au rez-de-chaussée du palais de la Paix, un haut-parleur retransmettra la lecture de la décision de la Cour.
4. A l'issue de l'audience publique, un communiqué de presse contenant une brève analyse de la décision sera distribué dans la salle de presse (n<sup>o</sup> 5).
5. MM. les représentants de la presse ne pourront utiliser que les cabines téléphoniques du bureau de poste situé au sous-sol du palais de la Paix.
6. M. C. Poux, Premier Secrétaire de la Cour (téléphone intérieur: 233), se tient à la disposition de MM. les représentants de la presse pour tous renseignements que ceux-ci désireraient lui demander. Si M. Poux n'est pas disponible, s'adresser à M. Noble (téléphone intérieur: 248).